



Estimation annuelle des frais pour l'année scolaire 2020-2021.

1. **Forfait en maternelle et en primaire** « encadrement matin et soir » :
3,50€/enfant/mois

2. **Garderie durant le temps extrascolaire**

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Si l'enfant est présent à l'école de 12h20 à 13h40 : 2,50€

Si l'enfant se rend à la garderie à partir de 16h35 : 2,50€ (L'école ferme ses portes à 18h00).

Mercredi après-midi

- de 12h35 à 13h30 : 1€
- de 13h30 à 15h30h : 3€
- de 15h30 à 18h : 2€

3. **Garderie durant les journées pédagogiques** (Tout inscription est facturée.)

10€/enfant de 7h30 à 16h30 et 2€/enfant de 16h30 à 18h00

4. **Etude surveillée avec inscription trimestrielle**

Lundi - Mardi - Jeudi

Si l'enfant est inscrit à l'étude : 2,50€/jour. (L'étude se déroule de 15h45 à 16h30 et la garderie jusque 18h est comprise)

La facturation mensuelle sera automatique, en lien avec les jours inscrits en début de trimestre, seule une absence pour maladie d'une semaine entrainera une modification de la facturation.

5. **Matériel scolaire**

- 1) En Accueil, en 1^e maternelle et en 2^e maternelle, aucun frais pour le matériel scolaire n'est demandé en adéquation avec le décret gratuité.
- 2) En 3^e maternelle, une liste de matériel est remise aux parents.
- 3) En 1^{re} et 2^e primaires, 30€ sont demandés aux parents afin de nous permettre de faire des achats groupés de matériel.
- 4) En 3^e, 4^e, 5^e et 6^e primaires, une liste de matériel est donnée aux parents.

6. En maternelle

En adéquation avec le décret gratuité entré en vigueur le 1^{er} septembre 2019, un montant maximum de 45€ sera demandé aux parents des élèves de la classe d'accueil, de 1^{re} maternelle et de 2^e maternelle pour les activités culturelles. Ce montant sera réparti sur les différentes notes de frais mensuelles en fonction des activités organisées.

7. Classes de dépaysement (Cette année, deux cycles sont concernés.)

Le lieu et autres infos pratiques vous seront communiqués lors de la réunion de parents du mois de septembre. Les paiements seront bien entendu échelonnés pour les parents n'ayant pas encore payés et les montants seront repris sur les notes de frais mensuels.

Cycle 8/10B (Mmes Isabelle et Séverine) : +/-180€/enfant

Cycle 10/12A (Mmes Laurence, Margaux et Charlotte) : +/- 180€/enfant

8. Sorties éventuelles

Dans le courant de l'année, il arrivera que les professeurs proposent aux enfants diverses activités, tantôt gratuites, tantôt payantes.

Par exemple : théâtre, spectacle, visite au musée,...

Les frais de ces sorties seront comptabilisés sur les factures mensuelles. Nous veillerons à ne pas dépasser la somme de 100€ sur toute l'année pour réaliser ces activités et bien entendu, les cycles 8/10 B et 10/12 A veilleront à ne pas alourdir encore la somme réservée aux classes de dépaysement.

Afin de faire quelques économies, nous vous invitons à vous procurer la carte MOBIB proposée par la STIB pour les enfants.

Le Pouvoir Organisateur et la Direction.